

L'Europe va-t-elle renforcer l'interdiction de pêche en eaux profondes ?

Biodiversité | 14 mai 2021 | Florence Roussel | Actu-Environnement.com

A-

A+



© kichigin19

L'Europe va-t-elle renforcer l'interdiction de pêche en eaux profondes ?

En 2016, suite à plusieurs années de négociations, l'Europe interdisait la pêche en eaux profondes au-delà de 800 mètres dans ces eaux via un règlement. Après quatre ans d'application, la Commission européenne vient de publier un bilan. Elle estime que l'interdiction du chalutage de fond dans les eaux profondes « a été efficace pour protéger les poissons des grands fonds ». « La couverture d'observateurs mise en place par le règlement a contribué à améliorer les connaissances scientifiques sur les espèces d'eau profonde, tandis que les navires ciblant ou capturant des espèces d'eau profonde comme prises accessoires sont identifiés et contrôlés via un système d'autorisation strict », ajoute-t-elle.

Mais elle constate que le règlement n'est toujours pas appliqué dans son intégralité. L'autre volet du texte prévoyait que le chalutage soit également interdit à partir de 2018 dans des zones moins profondes, au-delà de 400 mètres, si elles abritaient des écosystèmes marins vulnérables (EMV). Or, « la protection [de ces écosystèmes] a peu progressé depuis 2016 en raison d'importantes lacunes dans les données, entraînant des retards dans les avis scientifiques », constate la Commission européenne.

Le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) a en effet publié son avis scientifique le 5 janvier dernier

concernant les moyens de protéger les zones où la présence d'EMV est avérée ou probable. « Cet avis contient toutefois un certain nombre d'options », certaines offrant une protection moins ambitieuse que d'autres. La Commission et les États membres de l'UE sont maintenant tenus d'agir sur la base de cet avis et d'examiner les options du CIEM », alertent les associations Bloom et la Deep Sea Conservation Coalition (DSCC). La Commission européenne est censée publier sa proposition officielle dans le courant de l'année pour les fermetures de zones EMV au chalutage de fond. Cet acte d'exécution devra ensuite être approuvé par les États membres. Les deux associations exhortent par conséquent la Commission et les États membres à soutenir « les options qui protègent le mieux les écosystèmes profonds dans les eaux de l'UE ».

Cet article est paru dans Actu-Environnement (site web)

<https://www.actu-environnement.com/actu/news/europe-renforcer-interdiction-pêche-eaux-profondes-37530.php4>